

ÉDITO.

Les retraités et la réforme des retraites

© Adobe Stock



Retraitée depuis de nombreuses années déjà, comment réagir face aux mouvements de protestation en réaction au projet de réforme, face aux grèves à répétition, aux déclarations intempestives des uns et des autres ?

Certes, je sais bien que dans un régime de répartition qui repose sur la solidarité entre les générations, ce sont les cotisations vieillesse versées par les actifs et leurs employeurs qui permettent de payer les pensions des retraités ! Et je n'ignore pas non plus qu'avec l'allongement de l'espérance de vie, le rapport entre actifs et retraités se dégrade : si, en 1970, il y avait 3,80 actifs pour 1 retraité, actuellement il n'y en a plus que 1,67 ! D'autres paramètres existent que l'on pourrait faire jouer, diront certains : l'augmentation des cotisations vieillesse, mais cela renchérit le coût du travail ! Une baisse des pensions de retraite, ou plus exactement une moindre revalorisation, voire même un gel pendant une ou plusieurs années (nous en avons déjà fait l'expérience, n'est-ce pas ?), mais une telle mesure n'est sûrement pas de nature à inspirer confiance aux futurs retraités ! Reste le 3^e paramètre, le recul de l'âge légal de départ à la retraite et parallèlement l'augmentation de la durée de cotisation ! Nous y sommes...

Comme je procède à des estimations de montants de retraite pour des enseignants ou salariés des établissements adhérents Spelc qui viennent avec leurs questions et veulent être éclairés pour prendre des décisions s'ils sont concernés par le projet de réforme, je suis bien obligée d'attirer leur attention sur le fait que la situation ne serait pas la même si... L'expression de leur visage fait peine à voir !

Je pense aussi à ces collègues et à tous ces actifs qui ne sont plus très loin de la retraite et vont devoir repousser dans le temps le moment où ils pourront enfin en jouir ! On parle depuis longtemps de l'aménagement des fins de carrière, mais où en est la réflexion ? Qu'a-t-on à leur proposer pour alléger leur charge de travail ?

Mais j'évoque aussi le sort de nos enfants et petits-enfants... Sachant qu'en 2010 l'âge légal est passé de 60 à 62 ans pour les personnes nées à partir de 1955 et que, si la réforme est votée, il augmentera progressivement jusqu'à 64 ans en 2030 pour la génération née à partir de 1968, nos enfants seront concernés. Quant à nos petits-enfants, je n'ose y penser si la fuite en avant se poursuit !

Claire Merckling, Spelc 67



Pratique

Le taux du Livret A

Il est passé à 3 % depuis le 1^{er} février ! C'est la 3^e fois depuis 1 an que ce taux est relevé : de 0,5 % en début d'année 2022, il a été fixé à 1 % au 1^{er} février, puis à 2 % au 1^{er} août.

Hausse des péages sur les principaux réseaux autoroutiers

Elle prend partiellement en compte le taux d'inflation : + 4,75 % en moyenne au 1^{er} février. En 2021, l'augmentation était de 0,44 % et en 2022 de 2 % !

France Services

Ce dispositif propose un accompagnement de proximité dans les démarches administratives grâce à 2500 maisons ou bus France Services à moins de 30 minutes de votre domicile. Le besoin s'est encore accru avec la dématérialisation de nombre de démarches administratives : renouvellement du passeport ou de la carte d'identité, demande de carte grise, déclaration de revenus, obtention d'une attestation, préparation de la retraite, etc.
<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/france-services#>



Je suis représentante des usagers (RU) dans un centre hospitalier

Qui n'a jamais entendu ces propos prononcés par un parent, un ami, un voisin...

"À plusieurs reprises, l'agent hospitalier a déposé mon plateau repas et est revenu 30 minutes plus tard s'étonnant que je n'aie rien mangé. J'ai été opérée des mains et ne peux m'en servir!".

"À ma sortie d'hôpital, on m'a demandé de payer la chambre seule. Je ne l'avais pas demandée, je l'ai eue faute de place en chambre double, mais personne ne veut rien entendre".

"Le chirurgien a donné à ses étudiants tous les détails concernant ma santé devant mon voisin de chambre et sa famille en visite. Pas de confidentialité".

"J'ai demandé mon dossier médical à l'administration de l'hôpital et personne n'a donné suite à ma demande, j'attends toujours".

Voilà des exemples de désagréments ou de problèmes que les représentants des usagers (RU) d'un hôpital ou d'une clinique, peuvent aider à résoudre et souvent rapidement.

Comme ces RU sont de mieux en mieux connus dans les centres hospitaliers, ils sont de plus en plus considérés par l'encadrement et les médecins comme des facilitateurs de la vie dans l'établissement.

Améliorer l'hospitalisation, faire respecter les droits

Je suis l'un des deux titulaires RU dans notre hôpital de proximité, qui compte également 2 suppléants. Je ne me sens donc pas seule face aux sujets que les patients nous soumettent. Nous réfléchissons ensemble au signalement que nous allons rédiger afin de trouver une solution immédiate pour le patient avec les responsables et d'éviter que



© Adobe Stock

les mêmes erreurs ne se reproduisent avec d'autres patients. Cette activité nous oblige à 4 réunions par an auxquelles s'ajoutent des permanences et la participation aux événements importants du centre hospitalier. Pour nous contacter il y a plusieurs possibilités : nos photographies sont affichées dans les couloirs avec nos coordonnées de RU, nous assurons des permanences dans le hall à l'accueil ou à la maison des représentants des usagers s'il y en a une, nous figurons sur le livret d'accueil, nous sommes mentionnés sur le site de l'établissement.

En tant que RU, j'ai le sentiment d'être utile, de rendre service, de faire avancer la qualité du séjour des patients quel que soit leur âge

et de contribuer au respect de leurs droits. J'ai aussi découvert un monde que j'ignorais : le système de santé en France. Après une vie professionnelle dans l'enseignement, c'est une autre forme de vie active qui se poursuit, moins prenante mais très enrichissante aussi.

Des postes à pourvoir

Le renouvellement des mandats de représentant des usagers pour la période de 2022 à 2025 est en cours. C'est Alain Pelc d'INITIATIV'Retraite qui est en charge de ce réseau pour la Fédération nationale des associations de retraités (Fnar).

En France, en 2020, on comptait 2 983 centres hospitaliers publics et privés. Tous ces centres devraient avoir 4 RU : 2 titulaires et 2 suppléants, mais parfois il en manque 1 ou 2, faute de candidats.

À condition d'avoir obtenu un agrément du ministère de la Santé pour ce faire, une association comme la Fnar peut présenter des candidats aux agences régionales de santé (ARS) qui désignent les 4 candidats RU dans les établissements.

[Solange Bourges Spelc 35](#)



Zoom

Les représentants de la Fnar dans les hôpitaux

Pour le mandat 2019-2022, la Fnar pouvait faire état de représentants des usagers (RU) dans 99 établissements hospitaliers. Parmi eux on compte seulement 2 adhérents Spelc, c'est dommage !

RÉGIONS	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS AYANT UN RU FNAR
Auvergne-Rhône-Alpes	32
Bourgogne-Franche-Comté	2
Bretagne	8 dont 1 Spelc
Centre-Val-de-Loire	1
Grand-Est	4
Guadeloupe	2

RÉGIONS	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS AYANT UN RU FNAR
Hauts-de-France	14
Ile-de-France	15
Normandie	5
Nouvelle-Aquitaine	5 dont 1 Spelc
Occitanie	3
Provence-Côte d'Azur	1
Pays-de-la-Loire	6

Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

Le CDCA est une instance consultative mise en place en 2016 en application de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, afin de renforcer la démocratie participative et de faciliter l'élaboration des politiques publiques locales dans le domaine du handicap et de l'âge. Le CDCA donne son avis sur de multiples sujets : prévention, accompagnement médico-social et accès aux soins, politique de l'autonomie, maintien à domicile, aide aux aidants, logement, urbanisme, accessibilité, transport, loisirs...

En formation plénière, le CDCA est composé de 96 membres : 48 membres pour les personnes âgées (PA) et 48 pour les personnes handicapées (PH). Parmi ces 96 membres, 16 ont été retenus par le président du conseil départemental sur proposition d'associations agréées : 8 pour représenter les PA et 8 pour représenter les PH. En dehors des assemblées plénières, les membres participent à des commissions.

À ce jour, la Fédération nationale des associations de retraités (Fnar) est représentée dans près de 70 départements



par un titulaire, un suppléant ou les deux à la fois. Il s'agit d'une situation provisoire car les CDCA sont en cours de renouvellement jusque fin 2024. C'est Danielle Boizard, du Spelc, qui est en charge du réseau des représentants de la Fnar dans les CDCA. Parmi les représentants de la Fnar, le Spelc en compte 14 dans les départements suivants : Ardèche, Aveyron, Finistère, Gard, Gironde, Hautes-Pyrénées, Ille-et-Vilaine, Lozère, Tarn, Var, Yvelines.

Remarque :

La Fnar est absente dans plusieurs départements non pas parce qu'elle n'a pas été choisie, mais par défaut de candidats à présenter.

En effet, la Fnar en tant que telle ne peut pas faire campagne pour recruter des représentants en CDCA, ce sont les associations membres de la Fnar comme le Spelc qui sont sur le terrain et proposent des candidatures.

Complémentaires maladie

Les cotisations accusent une hausse moyenne préoccupante de 7,1 % pour 2023 ainsi que l'a montré une enquête réalisée par *UFC-Que Choisir*. Parmi les différentes catégories d'organismes, les assureurs et les institutions de prévoyance ont augmenté leurs tarifs davantage que les mutuelles. Depuis 2019, les cotisations de complémentaires santé individuelles ont enregistré une hausse moyenne de 23 % ; les retraités dont la plupart n'ont d'autre choix que des contrats individuels sont particulièrement concernés !





© Adobe Stock

Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023

La Fédération nationale des associations de retraités (Fnar) dont le Spelc est membre associé, fait partie de France Assos Santé au même titre que de très nombreuses associations de patients, de personnes handicapées, de familles et de consommateurs. Dans sa newsletter du 25 janvier, France Assos Santé écrit :

“le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023 a connu un parcours chaotique : entre les différents 49.3 qui n'ont pas permis d'ouvrir les débats sur des questions fondamentales telles que la question des déserts médicaux ou les politiques publiques sur les médicaments, les motions de censure, le rejet par le Sénat puis la censure de plusieurs dispositions par le Conseil constitutionnel, il laisse un goût d'inachevé dans sa version définitive”.

France Assos Santé apprécie entre autres :

- l'instauration de consultations de prévention gratuites à des âges clés de la vie : 20-25 ans, 40-45 ans, 60-65 ans ;
- l'élargissement des compétences en matière de vaccination des infirmiers, des pharmaciens et des sages-femmes ;
- la suppression du ticket modérateur sur les transports sanitaires urgents ;
- l'intégration des prothèses capillaires dans le cadre du 100 % santé...

France Assos Santé déplore l'absence de mesures structurantes concernant la problématique des déserts médicaux de plus en plus criante, aggravée par la montée en charge des dépassements d'honoraires :
- plus de 10 % de la population n'a pas de médecin traitant ;

- la fracture sanitaire en termes d'accès aux spécialistes est alarmante selon une étude de l'UFC-Que Choisir : 27,5 % des enfants sont en situation de désert médical, 23,6 % des femmes pour l'accès à un gynécologue et 19 % de la population pour l'accès à un ophtalmologue.

France Assos Santé regrette également l'abandon de mesures permettant de lutter contre l'inquiétante augmentation des pénuries de médicaments et les prix parfois exorbitants des nouveaux médicaments.



Le site Internet du Spelc vous conduit au cœur de l'information

Pour vous renseigner, découvrez :

- notre calculateur de salaire ;
- nos publications ;
- notre base documentaire ;
- toutes les grilles de salaire ;
- des informations de votre région.

Pour entrer en contact, retrouvez :

- les coordonnées des responsables locaux et nationaux ;
- un espace pour poser vos questions.



La **Lettre** des retraités

